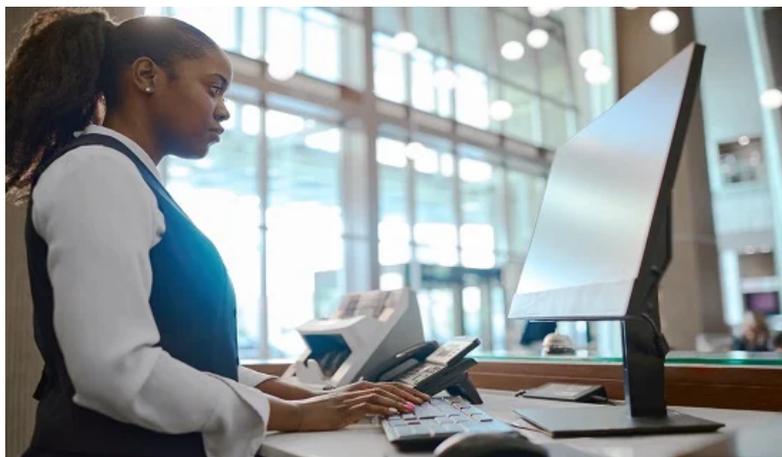


Semaine des métiers du tourisme du 18 au 24 mars : les labellisations sont ouvertes !

15/01/2024

Après le succès de la 1^{re} édition avec plus de 1 300 événements dans toute la France, la Direction générale des Entreprises (DGE) organise du 18 au 24 mars la seconde édition de ce rendez-vous entre les professionnels du tourisme et les jeunes et demandeurs d'emplois. Les labellisations sont désormais ouvertes.



©pressmaster - stock.adobe.com

La France est la première destination touristique mondiale avec 93 millions de visiteurs internationaux accueillis en 2022 et près de 100 millions en 2023. Depuis 30 ans, sa renommée prospère grâce à des femmes et des hommes passionnés, engagés pour faire rayonner la richesse de ses patrimoines et l'excellence de l'hospitalité à la française.

200
MILLIARDS D'EUROS

Consommation touristique annuelle



Le tourisme est ainsi un secteur majeur de l'économie française représentant plus de 7 % du PIB, dont un tiers lié à la fréquentation internationale. **Il représente également deux millions d'emplois directs et indirects** et a besoin de ressources humaines pour maintenir sa position de leader mondial, notamment à l'aube de l'organisation d'évènements majeurs tels que les Jeux olympiques et paralympiques en juillet et août prochains.

Le secteur doit également relever les défis de la transition écologique et la transformation numérique qui vont nécessiter de nouvelles compétences. À titre d'exemple, au 3ème trimestre 2023, plus de 19 000 emplois étaient encore vacants dans les entreprises de l'hébergement-restauration comptant plus de 10 salariés, selon [la Direction de](#)

<

L'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES).

Dans ce contexte, la Semaine des métiers du tourisme a pour vocation de faire découvrir au grand public, et plus particulièrement aux jeunes et aux demandeurs d'emplois via la rencontre avec des professionnels de la filière :

- la grande diversité des professions et formations du tourisme,
- les nombreuses opportunités de carrière et de montée en compétences possibles.

Semaine des métiers du tourisme du 18 au 24 mars : comment organiser et labelliser un évènement ?

Tous les acteurs de l'écosystème touristique – institutionnels, entreprises, fédérations, associations, établissements scolaires et de formation – souhaitant organiser des événements dans le cadre de cette Semaine des métiers sont invités à les **labelliser à partir d'aujourd'hui, et ce avant le 15 mars 2024** via le formulaire en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Labelliser un évènement < |](#)

Pour obtenir la labellisation, l'événement doit remplir quatre conditions :

- **concerner le secteur touristique** (hébergement, restauration, transports, agences de voyages et affiliés, activités culturelles, récréatives et de loisirs, commerce, sport, événementiel, etc.),
- **se dérouler en France (Hexagone et Outre-mer)** entre le 18 et le 24 mars 2024 (avec une latitude accordée avant et après ces dates, soit entre le 26 février et le 31 mars),
- **être ouvert au grand public**, en particulier aux jeunes et/ou aux demandeurs d'emploi,
- **être gratuit** pour les participants.

Les formats d'événements attendus sont variés. Il peut s'agir de :

- visites d'entreprises ou d'écoles du tourisme,
- interventions en milieu scolaire,
- journées immersives au sein des entreprises,
- forum de recrutements / *job dating*,
- conférences / tables-rondes / débats,
- mises en situation / ateliers pratiques / expositions,
- événements 100 % numériques,
- événements pédagogiques de type *escape game*, etc.

Les organisateurs d'événements labellisés recevront un kit de communication comprenant notamment des affiches, leur permettant de valoriser leur mobilisation sur leurs supports de communication. Lors de l'édition 2023, plus de 80 000 visiteurs étaient attendus sur les événements labellisés.

Comment participer à un événement labellisé ?

Le public intéressé, et notamment les jeunes et demandeurs d'emploi, pourront rechercher un **événement près de chez eux via la cartographie en ligne et se rapprocher directement des organisateurs pour s'y inscrire et y participer.**

Toutes les informations relatives à la Semaine des métiers du tourisme sont à retrouver sur **[le site internet](#)** de la Direction générale des Entreprises (DGE). Pour toute question ou demande d'information complémentaire sur la Semaine des métiers du tourisme, les équipes de la DGE se tiennent à disposition via l'adresse mail : **semainetourisme.dge@finances.gouv.fr** .

Presse

Communiqué : 2^e édition de la Semaine des métiers du tourisme du 18 au 24 mars 2024 : les labellisations sont
<

ouvertes !

Aller plus loin

- Semaine des métiers du tourisme : la deuxième édition se tiendra du 18 au 24 mars <
<https://www.economie.gouv.fr/semaine-metiers-tourisme-deuxieme-edition>>
<
- Semaine des métiers du tourisme *sur entreprises.gouv.fr*